

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DU SMED**

Séance du 23 septembre 2020

Présidence : Didier KHELFA

N° 2020 - 29

OBJET: LANCEMENT CONSULTATION ACCORD-CADRE AYANT POUR OBJET LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT, SECURISATION, DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES, DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR DES ZONES GEOGRAPHIQUES DES BOUCHES DU RHONE, POUR LES ANNEES 2021-2024

L'an deux mille vingt et le 23 septembre à 9h00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Christophe AMALRIC, Président sortant, s'est réuni à la salle Marcel PAGNOL à Lançon Provence.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

Il convient de lancer un accord-cadre qui a pour objet la réalisation de travaux de renforcement, sécurisation, dissimulation des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public sur des zones géographiques des Bouches du Rhône, pour les années 2021-2024.

La consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue par les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 et R. 2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, en application de l'article R 2162-2, R.2162-13 et suivant du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum.

La consultation est allotie, conformément à l'article L.2113-10 du Code de la commande publique.

Chaque lot donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre. Les lots sont des lots géographiques.

La durée de l'accord-cadre est fixée à un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans que la durée totale n'excède quatre ans.

La publicité sera faite au BOAMP (bulletin officiel d'Annonces des ~~Marchés Publics~~, du BOAMP (Journal Officiel de l'Union Européenne), et sur notre plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr

Il est proposé d'autoriser le Président, à :

- à lancer l'accord-cadre ayant pour objet la réalisation de travaux de renforcement, sécurisation, dissimulation des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public sur des zones géographiques des Bouches du Rhône, pour les années 2021-2024.
- Signer le marché après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

Le comité syndical après avoir oui l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : à lancer l'accord-cadre ayant pour objet la réalisation de travaux de renforcement, sécurisation, dissimulation des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public sur des zones géographiques des Bouches du Rhône, pour les années 2021-2024.

Article 2 : Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

Article 3 : Décide d'inscrire au budget du syndicat les crédits nécessaires à la dépense correspondante.

Pour extrait conforme, Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Le Président,

Didier KHELFA

